

Dossier d'inscription École municipale de musique de Fleury d'Aude Année scolaire 2022/2023

(Un dossier à remplir par élève)

- Veuillez SVP cocher les cases et compléter -

Les dossiers **complets** seront pris en compte selon leur ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Sont prioritaires (**jusqu'au 31 août 2022**), dans l'ordre :

- Les élèves de l'école de musique, année scolaire 2021/2022, dont la redevance a été acquittée.
- Les enfants (jusqu'à 18 ans au 1^{er} octobre 2022) habitant la commune,
- Les adultes (à partir de 18 ans au 1^{er} octobre 2022) habitant la commune,
- Les enfants (jusqu'à 18 ans au 1^{er} octobre 2022) n'habitant pas la commune,
- Les adultes (à partir de 18 ans au 1^{er} octobre 2022) n'habitant pas la commune,

Réinscription

Nouvelle inscription

L'élève :

Nom, prénom : _____

Né(e) le : _____ Age (au 1^{er} octobre 2022) : _____

Débutant

Non débutant

Précisez : _____

Adresse : _____

CP / Ville : _____

Téléphone : _____

Portable* : _____

E-mail* : _____

Représentant légal (pour les mineurs) ou redevable :

Nom, prénom : _____

** En cas de besoin (absence du professeur, report de cours, information urgente, ...) nous sommes en mesure de communiquer avec vous par SMS. Votre adresse mail peut également nous être utile afin de vous informer sur notre saison artistique et culturelle, et de vous transmettre des informations tout au long de l'année.*

Signature :

Je déclare avoir pris connaissance des tarifs 2022/2023.

Je m'engage à adhérer au règlement intérieur de l'école de musique.

Je m'engage à participer de manière assidue aux cours, concerts et manifestations me concernant ou concernant mon enfant.

Je m'engage à avertir le professeur de musique dans les plus brefs délais en cas d'absence.

J'ai bien noté que l'ensemble des horaires sera défini courant août/septembre 2022

en fonction de différents critères (nombre d'élèves, disponibilité des professeurs, disponibilité des salles...)

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception du dossier : _____

Dossier complet

Dossier incomplet :

Cotisation annuelle 2022/2023

Votre ou vos choix :

- Harmonie musicale & chant choral adultes (à partir de 18 ans) - lundi après-midi
- The Voice (enfants / adolescents) - lundi fin d'après-midi
- tuba - lundi
- trombone - lundi
- trompette - lundi
- flûte à bec - lundi
- flûte traversière - lundi
- saxophone - lundi
- clarinette - lundi
- ensemble jazz - lundi
- guitare basse - mardi ou samedi matin
- guitare - mercredi, jeudi ou samedi matin
- batterie - mercredi ou jeudi
- orchestre rock mercredi ou jeudi (gratuit pour les élèves de l'école de musique)
- percussions (cours collectif) - jeudi (gratuit pour les élèves de batterie)
- éveil musical (5 & 6 ans) - vendredi
- piano - vendredi

Les tarifs :

- Eveil musical (5 à 6 ans) Pérignanais : 27 €
- Eveil musical (5 à 6 ans) Extérieur commune : 38 €
- 1/2 h instrument Pérignanais (6 à 18 ans) : 91 €
- 1/2 h instrument Extérieur commune (6 à 18 ans) : 138 €
- 1/2 h instrument Pérignanais (à partir de 18 ans) : 141 €
- 1/2 h instrument Extérieur (à partir de 18 ans) : 220 €
- The Voice : 24 €
- Chorale adulte / harmonie musicale Pérignanais : 58 €
- Chorale adulte / harmonie musicale Extérieur : 58 €
- Orchestre et cours collectifs sans inscription à un cours d'instrument : 58 €
- Orchestre et cours collectifs avec inscription à un cours d'instrument : gratuit

Tout dossier reçu sans le règlement ne sera pas pris en compte.

Le règlement est à effectuer par **chèque à l'ordre du Trésor public**

Vos observations éventuelles :